

**Annexe descriptive du récépissé de déclaration n° 28-2021-00013 du 20 mai 2021**

**Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales**

<b>Superficie du projet</b>	<p>* <b>40 731 m<sup>2</sup></b> : Le projet consiste en la viabilisation d'un lotissement de 47 lots à bâti destinés à la construction de 46 logements individuels ainsi qu'à la réalisation d'une maison pour personnes âgées. Les travaux se feront en deux tranches distinctes mais le récépissé de déclaration porte sur la globalité de l'opération.</p> <p>* <b>40 731 m<sup>2</sup></b> : Le projet intercepte aucun bassin versant naturel. En effet les enseignes commerciales « Internarché et Bricomarché » gèrent les eaux pluviales de leurs bâtiments et des voiries associées via deux bassins de rétention de 350 m<sup>3</sup> et 530 m<sup>3</sup> avec des débits limités vers les réseaux communaux.</p> <p>* L'implantation du lotissement se fera sur les parcelles n° 379p et 383p de la section AE, et sur les parcelles n° 216, 217, 256p et 258 de la section cadastrale AI de la commune de La Loupe au lieu-dit « Les pucelles ».</p>
<b>Références cadastrales du projet</b>	<p>* <b>Tranche 1</b> : Les travaux de la tranche 1 consistent en la réalisation de 30 lots pour des maisons individuelles et d'un lot destiné à la création d'une résidence pour personnes âgées. Lors de cette tranche, il sera aussi créé l'ensemble des voies nouvelles jusqu'à l'Avenue du Thymerais.</p> <p>* <b>Tranche 2</b> : Les travaux de la tranche 2 consistent en la réalisation de 16 lots pour des maisons individuelles.</p>
<b>Composition des tranches de travaux</b>	<p>* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été dimensionnés pour une pluie de retour de vingt ans (20 ans) pour une durée de 3 heures et une hauteur d'eau de 34,75 mm. Le volume global, pour une pluie vicinale est de 813,00 m<sup>3</sup> soit 416,00 m<sup>3</sup> pour la tranche 1, et 397,00 m<sup>3</sup> pour la tranche 2.</p>
<b>Pluies de projet</b>	<p>*Les coefficients de Montana utilisés dans le dimensionnement sont ceux de la station de Champhol pour une durée de 3 heures à savoir : a : 10,47 et b : 0,769.</p> <p>*Le volume maximum de stockage de tous les ouvrages est de de 1077,00 m<sup>3</sup> soit 584,00 m<sup>3</sup> pour la tranche 1, et 493,00 m<sup>3</sup> pour la tranche 2.</p>
	<p>*Le volume de la noue 4, de 17,20 m<sup>3</sup> est inclus dans le volume de rétention de la tranche 1. Cependant, les travaux de cet ouvrage ne seront réalisés que lors des travaux de la tranche 2.</p>
<b>Tests de perméabilité</b>	<p>*Les bassins de rétention-infiltration auront une surcote de 0,30 cm permettant de stocker une volume supplémentaire de 71m<sup>3</sup> pour le bassin n° 1, de 97m<sup>3</sup> et de 96m<sup>3</sup> pour le bassin n°3.</p>
<b>Masse d'eau souterraine</b>	<p>*Le volume global de stockage des deux bassins n° 1 et 2 de la tranche 1 permet de stocker le volume d'eaux d'une pluie de retour centennale. Le volume du bassin n° 3 permet de stocker le volume d'une pluie de retour de 50 ans.</p>
<b>Risque inondation</b>	<p>*La perméabilité très faible du sol a été évaluée entre <math>1,10 \times 10^{-7}</math> m/s à <math>1,10 \times 10^{-8}</math> m/s lors des essais géotechniques réalisés par le bureau d'études GINGER CEBTP en décembre 2019.</p>
	<p>*La masse d'eau souterraine au droit du projet est : FRGG 081 « Sables et grès du cénomanien sarthois ».</p>
	<p>*Le risque inondation n'est pas présent directement sur la zone de projet.</p>

<b>Risque retrait-gonflement des argiles</b>	* La zone du projet se situe en aléa moyen du risque de retrait gonflements des sols argileux.
<b>Autorité environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Au vu de la superficie du projet présenté, celui-ci n'est pas soumis à l'examen d'un cas par cas ou à une évaluation environnementale.</li> </ul>
<b>Dispositifs des ouvrages de gestion des eaux pluviales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées par des noues réalisées en accotement. Celles-ci seront interconnectées à un réseau pluvial souterrain via la mise en œuvre de trop-pleins puis rejetées dans trois bassins de rétention-infiltration d'un volume utile global de 813 m<sup>3</sup>.</li> <li>* L'ensemble des eaux pluviales canalisées se rejettent dans les trois bassins de stockage, représentant d'un volume global maximum de 1077 m<sup>3</sup> avant deux rejets à débits limités vers le réseau communal existant Avenue du Thymerais (RD n° 7921).</li> <li>* Les eaux pluviales issues de chaque parcelle seront collectées via la mise en œuvre d'un regard de branchement et rejetées dans les canalisations d'eaux pluviales. Un rejet limité à 20 L/s maximum par lot sera autorisé.</li> </ul>
	<p><b>*Tranche 1 – Bassin n°1 :</b> Le bassin de rétention-infiltration aura les caractéristiques suivantes : Surface d'infiltration en fond de bassin de 175 m<sup>2</sup>, un volume utile de 129,00 m<sup>3</sup> à une hauteur de 1,20 m et une profondeur minimale de 1,50 m. Le volume global calculé à une hauteur de 1,50 m est de 200 m<sup>3</sup>.</p> <p><b>*Tranche 1 – Bassin n°2 :</b> Le bassin de rétention-infiltration aura les caractéristiques suivantes : Surface d'infiltration en fond de bassin de 305 m<sup>2</sup>, un volume utile de 209,00 m<sup>3</sup> à une hauteur de 1,20 m et une profondeur minimale de 1,80 m. Le volume global calculé à une hauteur de 1,80 m est de 306 m<sup>3</sup>.</p> <p><b>*Tranche 1 – Noue n°1 :</b> Composé de 5 compartiments, ils auront une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 30,40 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p> <p><b>*Tranche 1 – Noue n°2 :</b> Composé de 4 compartiments, ils auront une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 17,20 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p> <p><b>* Tranche 1 – Noue n°3 :</b> Composé de 3 compartiments, ils auront une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 13,30 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p> <p><b>*Tranche 2 – Bassin n°3 :</b> Le bassin de rétention-infiltration aura les caractéristiques suivantes : Surface d'infiltration en fond de bassin de 305 m<sup>2</sup>, un volume utile de 314,00 m<sup>3</sup> à une hauteur de 1,30 m et une profondeur minimale de 1,60 m. Le volume global calculé à une hauteur de 1,60 m est de 410 m<sup>3</sup>.</p> <p><b>*Tranche 2 – Noue n°4 :</b> Composé de 3 compartiments, ils auront une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 17,20 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p> <p><b>*Tranche 2 – Noue n°5:</b> Composé de 1 compartiment avec redents, il aura une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 23,60 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p> <p><b>*Tranche 2 – Noue n°6 :</b> Composé de 2 compartiments, ils auront une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 12,50 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p>

	<p>* <b>Tranche 2 – Noue n°7:</b> Composé de 1 compartiment avec redents, il aura une largeur d'environ 2,35 m et une profondeur de 0,50 m représentant un volume global utile de 47,60 m<sup>3</sup>. Les volumes supplémentaires seront évacués vers le réseau de canalisations via la mise en œuvre d'un trop-plein.</p> <p>*Le débit de fuite global des bassins de rétention-infiltration est de 4 L/s soit 1 L/s/ha pour la globalité de l'opération. Ce débit est de 2 L/s pour chacun des deux rejets (autorisation de rejet signée le 3 mai 2021 par M. Gérard, maire).</p>
<b>Coordonnées Lambert des rejets</b>	<p>*Le point de rejet de la tranche n°1 sera positionné aux coordonnées Lambert : X : 502 896 et Y : 87 122 situé Avenue du Thymérais.</p>
<b>Rétrocессion des ouvrages</b>	<p>*Le point de rejet de la tranche n°2 sera positionné aux coordonnées Lambert : X : 502819 et Y : 87 078 situé Avenue du Thymérais.</p>
<b>Dispositifs de sécurité</b>	<p>*La rétrocession des ouvrages de la Tranche n° 1 est estimée pour la fin de l'année 2022.</p> <p>*La rétrocession des ouvrages de la Tranche n° 2 est estimée pour la fin de l'année 2025 sous réserve de la commercialisation des lots de la Tranche n°1.</p>
<b>Autres travaux</b>	<p>*Un trop-plein via la mise en œuvre d'un regard accompagné d'une décantation, situé à 0,10 m en dessous du terrain naturel sera installé dans chaque compartiment des trois noues (représentant douze ouvrages) et raccordé au réseau pluvial enterré. Ce dispositif permettra d'éviter tout débordement de l'ouvrage pouvant occasionner des désordres.</p> <p>*Une bande boisée sera créée entre le futur lotissement et les enseignes commerciales implantées au sud-est du projet.</p> <p>*La surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques seront réalisés périodiquement par le service technique de la commune de La loupe après la réception et la rétrocession des ouvrages.</p> <p>*Le réseau d'eaux pluviales étant aérien (noues et bassin) permet des actions préventives à savoir : tonte régulière, ramassage des détritus, nettoyage des grilles, des décantations, etc.</p> <p>*Le réseau de canalisations enterré devra être nettoyé et un passage d'inspection télévisée pourra être réalisé lors d'une vérification biennale.</p> <p>*Le réseau de canalisations enterré devra être nettoyé et un passage d'inspection télévisée pourra être réalisé lors d'une vérification biennale.</p> <p>*Un contrôle doit être effectué sur les ouvrages et/ou suite à un événement pluvieux exceptionnel.</p>
<b>Modalités d'entretien et de surveillance</b>	<p>Pour le Préfet d'EURE-ET-LOIR</p> <p>Pour le Chef du Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité</p> <p>La cheffe du bureau Assainissement  Valérie BESNARD-PINEAU</p>
	CHARTRES le 20 mai 2021